

S O M M A I R E

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

* Séance du 6 mars 2017

5

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

Séance du 6 mars 2017

Catherine CLERC

04.75.66.77.15

CC/SM

Privas, le 6 Mars 2017

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRÉS DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 6 MARS 2017**

DESIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SEANCE : Camille JULLIEN

Présent(e)s : ALLEFRESDE Laurence, BARBATO Stéphanie, BASTIDE Bérengère, BOURJAT Laëtitia, BUIS Sabine, CHAREYRE Sandrine, CONSTANT Jean-Pierre, COTTA Robert, CHAZE Max, DALVERNY Jérôme, DUBAY Jacques, DUBOIS Sylvie, DUCHAMP Denis, FEROUSSIER Christian, FINIELS Martine, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, JULLIEN Camille, L'HERMINIER Raoul, MAISONNAT Pierre, MALFOY Christine, PALIX Dominique, PEVERELLI Olivier, QUENETTE Marc-Antoine, ROCHE Bernadette, ROYER Brigitte, SAULIGNAC Hervé, SERRE Laëtitia, UGHETTO Laurent, VALLON Jean-Paul, VENTALON Anne, WEISS Maurice.

Absents excusés : PLENET Simon (Pouvoir à BARBATO Stéphanie), TERRASSE Pascal (Pouvoir à MALFOY Christine).

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT

Sous – Fonction 22 : ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités

➤ DIRECTION : Educ., Sport, Jeunesse, Vie Ass

· SERVICE : Education

2.1 SORTIES SCOLAIRES COLLEGES

A l'unanimité,

Octroie l'aide pour les déplacements des collégiens au Forum des Métiers du Bassin de l'Ardèche Méridionale au Lycée d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole "Olivier de Serres" d'Aubenas à hauteur de **4 138 €** selon le tableau joint en annexe 1.

Octroie l'aide pour les déplacements des collégiens au Forum des Métiers du Bassin de l'Ardèche Verte au Lycée Professionnel "Marius Bouvier" de Tournon-sur-Rhône à hauteur de **2 552 €** selon le tableau joint en annexe 1.

Octroie l'aide pour les déplacements des collégiens au Forum des métiers de Montélimar à hauteur de **520 €** selon le tableau joint en annexe 1.

Octroie l'aide pour les déplacements des collégiens au "Mondial des Métiers" à Lyon à hauteur de **3 335 €** selon le tableau joint en annexe 2.

Octroie l'aide pour les sorties patrimoine des élèves des collèges publics à hauteur de **7 418,60 €** selon le tableau joint en annexe 3.

Octroie l'aide pour les sorties patrimoine des élèves des collèges privés à hauteur de **811,40 €** selon le tableau joint en annexe 3.

Octroie l'aide au projet "Math.en.Jeans" du collège Les Trois Vallées de La Voulte-sur-Rhône à hauteur de **741 €**

Octroie l'aide pour le déplacement des élèves de l'école publique de Chalancon au Musée d'Ornac à hauteur de **175 €**

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 fonction 21 et 221 du budget départemental.

2.2 COLLEGES PUBLICS EQUIPEMENT MOBILIER ET MATERIEL

A l'unanimité,

Approuve l'acquisition de mobilier et matériel pour les collèges publics pour un montant estimatif de **98 596,47 €** selon les tableaux ci-annexés (annexes 1 et 3).

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'AP COLPUBMOB 2015-1 et mandatés sur le chapitre 932 sous-fonction 221 du budget départemental.

FONCTION 3 : CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

Sous – Fonction 31 : CULTURE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ **DIRECTION : Culture**

3.3 CULTURE

A l'unanimité,

Délibération n° 1 :

Autorise la Bibliothèque Départementale à effectuer une opération de “ désherbage ” sur son fonds documentaire pour un volume de 20 000 exemplaires,

Approuve l'adhésion du Département au réseau Carel pour l'année 2017.

A l'unanimité,

Délibération n° 2 :

Adopte le règlement d'aide en faveur des structures culturelles tel que détaillé en annexe 1 et **abroge** le règlement adopté au BP 2007 concernant l'aide à l'édition de revues scientifiques, artistiques ou littéraires ainsi que celui adopté au BP 2011 concernant le DISC.

Approuve le renouvellement de la convention de partenariat avec la Comédie de Valence pour la période 2017-2019 et autorise le Président à la signer (annexe 2).

Sous – Fonction 33 : JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE...) ET LOISIRS

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités**

➤ **DIRECTION : Educ., Sport, Jeunesse, Vie Ass**

· **SERVICE : Sport, Jeunesse et Vie Associative**

3.4 SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INITIACTIVE 07-26

A l'unanimité,

Approuve la convention à intervenir avec l'association Initiactive 07-26 et **Alloue** 20 000 € suivant annexe jointe.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département ladite convention.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur les chapitre 933 sous-fonction 33 et chapitre 9356 sous fonction 564 du budget départemental.

3.5 POLITIQUE DE JEUNESSE ET SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE CONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS D'ANIMATION ET D'EDUCATION POPULAIRE

A l'unanimité,

Approuve les conventions à intervenir avec :

- l'association L'Art D'en Faire suivant annexe 1,
- la Maison de l'Europe et des Européens Lyon – Rhône-Alpes qui porte le Centre d'Information Europe Direct Sud Rhône-Alpes suivant annexe 2,
- le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne suivant annexe 3,
- le mouvement des scouts et guides de France délégation Ardèche Drôme suivant annexe 4.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département lesdites conventions.

Alloue les subventions suivantes :

- **5 000 €** à l'association L'Art D'en Faire,
- **5 000 €** à la Maison de l'Europe et des Européens Lyon – Rhône-Alpes qui porte le Centre d'Information Europe Direct Sud Rhône-Alpes,
- **8 000 €** au Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne,
- **4 000 €** au mouvement des scouts et guides de France délégation Ardèche Drôme.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

3.6 POLITIQUE DE JEUNESSE PLAN D'INVESTISSEMENT D'AVENIR - PROJET "AJIR" (DELEGATION DE PAIEMENT)

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Autorise, dans le cadre de la gestion financière du projet multipartenarial AJIR, assurée par le Département, le Président du Département à verser trimestriellement les acomptes de subventions perçus de l'ANRU, aux partenaires conventionnés relativement à ce projet, sur la base des montants globaux précisés en annexe 1, pour l'année 2017.

Aussi, elle **autorise** le paiement par redistribution de subvention ANRU de :

- la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche à hauteur de 105 000 € de subvention totale,
- la MJC d'Annonay à hauteur de 15 000 € de subvention totale,
- l'association AMESUD à hauteur de 80 400 € de subvention totale,
- l'Université Grenoble Alpes, via son antenne CERMOSEM à hauteur de 170 000 € de subvention totale,
- le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche à hauteur de 9 350 € de subvention totale,
- la Mission Locale Ardèche Méridionale à hauteur de 53 500 € de subvention totale,
- le Syndicat Mixte des Inforoutes à hauteur de 34 500 € de subvention totale,
- l'association Le Mat Ardèche à hauteur de 63 000 € de subvention totale,
- la FRAPNA Ardèche à hauteur de 10 000 € de subvention totale,
- l'association OCCE Ardèche à hauteur de 20 000 € de subvention totale,

- la Maison De l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche Méridionale à hauteur de 68 100 € de subvention totale,
- le Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche à hauteur de 49 500 € de subvention totale,
- le Réseau Initiatives Territoriales pour l'Économie Sociale et Solidaire à hauteur de 28 000 € de subvention totale,
- le Centre Régional d'Information Jeunesse Rhône-Alpes à hauteur de 42 000 € de subvention totale,
- le Syndicat Mixte Centre Ardèche à hauteur de 11 500 € de subvention totale;
- le Syndicat Mixte Pays de l'Ardèche Méridionale à hauteur de 23 900 € de subvention totale,
- le Foyer Habitat Jeunes de Privas à hauteur de 25 000 € de subvention totale,
- l'association du Labo.Ve SIMPLON à hauteur de 50 000 € de subvention totale.

3.7 POLITIQUE DE JEUNESSE UN PERMIS POUR L'EMPLOI

A l'unanimité,

Attribue au titre du dispositif "Un permis pour l'emploi", les subventions figurant en annexe pour un montant total de **5 000 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'AE PERMISJEUN et mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

FONCTION 4 : PREVENTION MEDICO-SOCIALE

Sous – Fonction 41 : PMI ET PLANIFICATION FAMILIALE

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités

➤ DIRECTION : Enfance - Santé - Famille

· SERVICE : Santé

4.8 PARTICIPATION AUX FRAIS DE GARDE DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

A l'unanimité,

Attribue les participations financières aux frais de garde d'enfants de moins de 6 ans aux structures d'accueil ou aux assistantes maternelles attributaires (les familles en étant bénéficiaires), dont la liste se trouve en « *Annexe 1* », pour un montant de 3 862,53 €.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 934, sous-fonction 41 du budget départemental.

4.9 SOUTIEN AUX ACTIONS INNOVANTES SANTE FAMILLE

A l'unanimité,

Attribue une subvention de

* 1 000 € au Planning Familial d'Annonay représentant le collectif Idéo Féminin pour l'organisation de la manifestation lors de la journée internationale des femmes du 8 mars 2017

* 2 500 € à Familles Rurales de l'Ardèche à Annonay pour la création d'une vidéo pour la valorisation du métier d'animateur.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 934 sous-fonction 41 du budget départemental.

FONCTION 5 : ACTION SOCIALE

Sous – Fonction 51 : FAMILLE ET ENFANCE

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités

➤ DIRECTION : Enfance - Santé - Famille

· SERVICE : Enfance

· SERVICE : Aide Sociale à l'Enfance

5.10 PREVENTION SPECIALISEE

A l'unanimité,

Approuve la convention entre le Département, la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournois – Herbasse – Pays de Saint-Félicien (HTCC) et l'Association Départementale de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes de l'Ardèche « ADSEA 07 » permettant le financement et la mise en œuvre de l'action de Prévention Spécialisée, pour l'année 2017, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et autorise le Président du Département à la signer (Annexe1).

Sous – Fonction 55 : PERSONNES DEPENDANTES (APA)

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités

➤ DIRECTION : Autonomie

· SERVICE : Gestion des Prestations

5.11 REMISE GRACIEUSE DE DETTE (A.P.A.)

A l'unanimité,

Accorde une remise gracieuse totale de dette de **101.80 €** en faveur de **Madame J.H. (dossier n° 59241T)** suite à la décision de répétition d'un indu de ce montant au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Sous – Fonction 58 : AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités

➤ DIRECTION : Action Sociale Insertion

· SERVICE : Action sociale et Logement

5.12 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ENGIE DANS LE CADRE DU FUL

A l'unanimité,

Approuve la convention triennale à passer avec ENGIE concernant la prise en charge et la prévention des impayés relatifs aux factures d'énergie dans le cadre du fonds unique logement (ANNEXE).

Autorise le Président à signer au nom du Département ladite convention.

FONCTION 6 : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

Sous – Fonction 61 : EAUX ET ASSAINISSEMENT

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires

➤ DIRECTION : Développement Rural

· SERVICE : Eau et Politiques Territoriales

6.14 POLITIQUE DE L'EAU

A l'unanimité,

I/ Contrats Ardèche Terre d'Eau

Approuve les affectations de crédits départementaux en faveur des collectivités des territoires "CEVENNES - PAYS DES VANS" (Annexe 1), "DOUX - RHONE - EYRIEUX" (Annexe 2), HAUT VIVARAIS - VAL EYRIEUX" (Annexe 3), "HAUTES CEVENNES" (Annexe 4), "MONTAGNE ARDECHOISE" (Annexe 5), "OUVEZE - PAYRE - BASSIN DE PRIVAS" (Annexe 6), "RHONE - COIRON - GORGES DE L'ARDECHE" (Annexe 7), "ARDECHE ET AFFLUENTS AMONT" (Annexe 8), "CANCE - DEUME ET AFFLUENTS RHONE NORD" (Annexe 9), "DOUX MIALAN" (Annexe 10), "OUVEZE - PAYRE - LAVEZON" (Annexe 11), pour un **montant total de subvention de 386 001 €**.

Le détail des affectations est précisé dans les annexes jointes à la présente délibération.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 916, sous-fonction 61 du budget départemental.

II/ Modification de maîtrise d'ouvrage

Approuve la réaffectation de la subvention, accordée à l'ASA de Bise lors de la Commission Permanente du 7 novembre 2016, à la Commune de GENESTELLE pour le dossier de renforcement de la conduite d'eau potable au hameau de Bise. La modification de la maîtrise d'ouvrage n'entraîne aucune conséquence budgétaire.

Sous – Fonction 62 : ROUTES ET VOIRIE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Patrimoine, Routes, Infrastructures et Moyens**

➤ **DIRECTION : Patrimoine immobilier et des Moyens**

· **SERVICE : Gestion Adm du Patrimoine et du Foncier**

6.15 GESTION DU PATRIMOINE FONCIER

A l'unanimité,

Délibération n° 1 :

Approuve la cession d'une parcelle au profit de la commune de Lavedieu, dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie, telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

COMMUNE	Section et N° parcelles	Surface en m²	Conditions particulières	Montant de la cession en Euros	Preneur
RD 224 - Cession					
LAVILLEDIEU	AB 203	140		32.00	Commune de LAVILLEDIEU

Autorise la signature de l'acte correspondant au nom du Département de l'Ardèche.

A l'unanimité,

Délibération n° 2 :

Approuve la vente d'immeubles au profit du Département de l'Ardèche, dans le cadre de travaux routiers, telle que présentée selon le tableau suivant ;

Autorise la signature des actes correspondants au nom du Département de l'Ardèche.

ACQUISITIONS FONCIERES AU PROFIT DU DEPARTEMENT

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m ²	Prix €/m ²	Indemnité Principale Euros	Indemnité accessoire Euros	Indemnité totale Euros	Propriétaire
RD 4 et 390 – CONTOURNEMENT EST – VALLON PONT D'ARC							99T91E07
VALLON PONT D'ARC	D 1736	485	1.25	686.25	Capital végétal Plantation 18 ^{ème} année 1 660 m ² x 1.30 = 2 158.00	11 682.90	M. POUGET Jean
	D 1739	510	1.25	782.50			
	D 1741	549	1.25	606.25			
	D 1742	626	1.25	4 316.25			
	D 1745	3 453	1.25	637.50			
				Total : 7 028.75	Indemnité de emploi : 7 028.75 + 2 158 = 9 186.75 5 000.00 x 20% = 1 000.00 4 186.75 x 15% = 628.01 Total : 1 628.01		
					Dépréciation du surplus pour 2 226 x 1.30 x 30% = Total : 868.14		
	D 1705	1510	1.25	1 887.50	Indemnité de emploi 1 887.50 x 20% = 377.50	4 598.75 Arrondi à 4 600.00	Consorts MEJEAN
	D 1706	1299	1.25	1 623.75			
	D 1707	568	1.25	710.00			
				Total : 4 221.25			
RD 86 – Création d'une sur largeur pour les vélos – commune de BOURG SAINT ANDEOL							14E99LA1
BOURG SAINT ANDEOL	BK 343	221	1.00	221		221.00	SCI DE VINSAS
	BK 345	206	1.00	206		206.00	M. LANZINO Enzo
RD 578 – Aménagements routiers - ST CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD / LES NONIERES							15N69D03
ST CIERGE SOUS-LE-CHEYLARD	A 1070	137	0.15	20.55		33.00	ROYER Michel et GAILLARD Monique
	A 1072	83	0.15	12.45			

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m ²	Prix €/m ²	Indemnité Principale Euros	Indemnité accessoire Euros	Indemnité totale Euros	Propriétaire
ST CIERGE SOUS-LE- CHEYLARD	A 1074	102	0.15	15.30		367.50	Consorts TOURASSE
	A 1076	572	0.15	85.80			
	A 1078	163	0.15	24.45			
	A 1080	29	0.15	4.35			
	A 1082	183	0.15	27.45			
				Total : 157.35			
LES NONIERES	C 890	147	0.15	22.05			
	C 892	1 098	0.15	164.70			
	C 894	156	0.15	23.40			
				Total : 210.15			
ST CIERGE SOUS-LE- CHEYLARD	A 575	220	0.15	33.00		60.90	M. AGIER Michel
	A 1084	186	0.15	27.90			

➤ DIRECTION : Routes

· SERVICE : Service Aménagement

6.16 CONVENTION D'EVICION SAS DUPRE ET FILS - VALLON PONT D'ARC

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer avec la S.AS. DUPRE et Fils, exploitant de parcelles plantées en vignes situées sur le tracé du projet du contournement Est de Vallon Pont d'Arc, la convention d'éviction jointe en annexe sur la base d'une indemnité de 12 000 euros.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'opération A0W01R03.

· SERVICE : Service Pilotage

6.17 CONVENTIONS DE PARTENARIATS FINANCIERS : VIARHONA ET CARREFOUR GIRATOIRE RD2

A l'unanimité,

Délibération n° 1 :

Approuve les termes de la convention ci-annexée, avec les communes d'Alissas et de Chomérac définissant les modalités de financement de l'opération d'aménagement d'un giratoire sur la RD 2 et les engagements réciproques des parties.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer cette convention avec les communes d'Alissas et de Chomérac.

Laëtitia SERRE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour : 33

Délibération n° 2 :

Approuve l'avenant n°1 à la convention d'application de partenariat financier avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, qui se substitue à celui approuvé en septembre 2016.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer l'avenant à cette convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

6.18 TRAVERSES

A l'unanimité,

Délibération n° 1 : Veyras

Valide le dossier présenté par la commune de VEYRAS.

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 25 518,00 €uros à la Commune de VEYRAS.

Approuve et Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département, la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Commune de VEYRAS pour la réalisation de l'aménagement sur la route départementale 460.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP VOIRREHAB 2017/1, opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

A l'unanimité,

Délibération n° 2 : Laurac en Vivarais

Valide le dossier présenté par la commune de LAURAC-EN-VIVARAIS.

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 138 630,32 euros à la Commune de LAURAC-EN-VIVARAIS.

Approuve et Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département, la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Commune de LAURAC-EN-VIVARAIS pour la réalisation de l'aménagement sur la route départementale 212.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP VOIRREHAB 2017/1, opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

A l'unanimité,

Délibération n° 3 :

Autorise les mouvements des autorisations de programmes de l'AP 2017-1 VOIRREHAB aux opérations « mères » ci-après :

Numéro opération mère	Montant précédent affecté	Mouvements	Montant pour déléguer	Libellé opérations mère
17MERE92	20 500 000	- 1 500 000	19 000 000	Réhabilitation des chaussées
17AGLO92	0	+ 1 500 000	1 500 000	Réhabilitation des traverses d'agglomération

Sous – Fonction 68 : AUTRE RESEAUX

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ DIRECTION : Développement Economique

· SERVICE : Serv Développement Economique

6.19 CONVENTION DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI DES DEPLOIEMENTS FTTH

A l'unanimité,

Approuve le projet de convention ci-annexé (annexe 1) et **Autorise** le Président à signer ladite convention.

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Sous – Fonction 82 : TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités**

➤ DIRECTION : Transports et Mobilités

· SERVICE : Gestion des Transports Scolaires

8.20 TRANSPORTS COLLECTIFS (Annexe modificative)

A l'unanimité,

Approuve et autorise le Président du Conseil Départemental à signer la convention relative à la mise en place d'une organisation spécifique des transports en raison de la coupure de circulation de la RD 904 dans la traversée de Saint Ambroix (30).

Approuve et autorise le Président du Conseil Départemental à signer la nouvelle convention pour la mise en accessibilité de l'arrêt Le Sept Laurac en Vivarais "Village" avec la commune de Laurac-en-Vivarais ci-jointe.

Alloue une subvention maximale de 15 000 € par arrêt physique à la Commune de Laurac-en-Vivarais.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 916 sous fonction 621, du budget départemental.

FONCTION 7 : AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Sous – Fonction 71 : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAIN

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ **DIRECTION : Pôle Développement Durable**

· **SERVICE : Serv Développement Durable**

7.21 PRESERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS ELABORATION D'UN PANDA SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDECHE

A l'unanimité,

- **Alloue** une subvention de 25 000 € à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche pour la mise en place d'un PANDA (Programme de protection et de valorisation des espaces Agricoles et Naturels périurbains sur le Département de l'Ardèche).
- **Approuve** la convention jointe en annexe.
- **Autorise** le Président du Conseil Départemental à la signer.

7.22 PLAN LOCAL D'URBANISME

A l'unanimité,

AVIS SUR LE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE MEYSSE

Adopte le rapport ci-annexé concernant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Meysse.

Sous – Fonction 72 : LOGEMENT

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités**

➤ **DIRECTION : Action Sociale Insertion**

· **SERVICE : Action sociale et Logement**

7.23 LOGEMENT SOCIAL - GARANTIES D'EMPRUNTS & SUBVENTION EMMAÜS

A l'unanimité,

Délibération n° 1 :

Article 1 - L'assemblée délibérante du Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **370 653,00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n° 59563** constitué de 4 lignes de Prêt. (« **Place des Ecoles** » à **MEYSSE**)

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

A l'unanimité,

Délibération n° 2 :

Article 1 - L'assemblée délibérante du Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de 65 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **1 323 935,00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n° 58814** constitué de 4 lignes de Prêt. (« **Les Terrasses de Tartavel** » à **DAVEZIEUX**)

Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

A l'unanimité,

Délibération n° 3 :

Article 1 - L'assemblée délibérante du Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de 70 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **1 443 134,00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n° 60166** constitué de 4 lignes de Prêt. (« **Les Alpes** » **rue de Cyselle** à **SAINT CYR**)

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

A l'unanimité,

Délibération n° 4 :

Décide d'allouer une subvention d'investissement à l'association suivante :

- Union des Amis et Compagnons d'EMMAÜS - BOGY : 10 000 €

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 915, sous-fonction 58 du budget départemental.

Sous – Fonction 73 : ENVIRONNEMENT

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires

➤ DIRECTION : Développement Rural

· SERVICE : Environnement

7.24 FORET

A l'unanimité,

Approuve la convention d'objectifs, pour l'année 2017, avec l'association des communes forestières de l'Ardèche, pour un montant maximum de 5 000 € (cf. annexe) et,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département ladite convention ;

Alloue dans le cadre de l'année 3 du partenariat relatif à la Bourse foncière forestière de l'Ardèche, une subvention de 5 000 € au CRPF Rhône-Alpes, en tant qu'animateur technique de l'outil ;

Alloue au titre de l'année 3 du programme pluriannuel bi-départemental, relatif au changement climatique en Ardèche et Drôme, encadré par la charte partenariale intitulée « identification et suivi des impacts en forêt, adaptation des peuplements et sylvicultures », une subvention de 9 000 € au CRPF Rhône-Alpes, en tant que coordonnateur technique.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le budget départemental, chapitre 937 – sous-fonction 738.

7.25 ESPACES NATURELS SENSIBLES

A l'unanimité,

I - Appel à projet « Sites remarquables de proximité »

Approuve la convention Ardèche Nature avec le Syndicat Mixte de Gestion des Gorges de l'Ardèche pour un montant total maximum de 60 000 € sur 3 ans (2017-2019), telle que figurant avec son programme en annexe 1 et autorise le Président du Département à la signer.

II - Approbation des actions inscrites dans les conventions Ardèche-Nature

Alloue les subventions telles que figurant dans le tableau joint en annexe 2 relatives à des actions inscrites dans les conventions Ardèche-Nature des sites ENS du réseau départemental pour un montant total de 20 019 €.

III - Règlement d'aide aux projets et publications naturalistes de portée départementale

Alloue une subvention de 4 966 € au Conservatoire Botanique National du Massif Central pour un inventaire des Charophytes de l'Ardèche et l'élaboration d'une action de communication sur ce groupe végétal aquatique (16 020 € au taux de 31%).

IV - Modification des modalités de versement des aides pour les conventions Ardèche-Nature

Approuve l'adaptation des modalités de versement des aides du Département pour les actions inscrites dans les Conventions « Ardèche nature » et les conventions de gestion des sites remarquables de proximité, en accordant aux bénéficiaires qui en feront la demande, une avance de 50% du montant prévisionnel de la subvention pour les dépenses éligibles égales ou supérieures à 5 000 €.

V - Appel à projet "Visites sensibles", saison 2017, 10^{ème} édition

Alloue les subventions aux porteurs de projets pour un montant total de subvention de 20 105 €, telles que figurant dans le tableau annexé à la délibération (annexe 3).

VI – Modification de collectivités coordonnatrices pour deux Conventions Ardèche-Nature

ENS des Gorges du Doux, Duzon et Daronne

Autorise le Président à signer à nouveau la Convention Ardèche Nature et son avenant avec la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint Félicien (nouvelle collectivité coordonnatrice) ; les termes de la convention et de son avenant tels qu'approuvés par les Commissions Permanentes des 2 mars 2015 et 3 octobre 2016 restant inchangés,

ENS des Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron

Autorise le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche, nouvelle collectivité coordonnatrice ; les termes de la convention tels qu'approuvés par la Commission Permanente du 5 décembre 2016 restant inchangés.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le budget départemental chapitre 937 – sous fonction 738.

7.26 ENERGIE

A l'unanimité,

Approuve la convention avec EDF relative à la compensation financière de la part non attribuée de l'énergie réservée, telle que figurant en annexe 1 de la délibération,

Approuve la convention de partenariat avec POLENERGIE pour l'année 2017, présentée en annexe 2 de la délibération, **ET Alloue** une subvention d'un montant de 20 000 €,

Donne délégation au Président du Conseil Départemental pour signer ces conventions.

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevés sur le budget départemental chapitre 937 – sous-fonction 738.

➤ DIRECTION : Pôle Développement Durable

· SERVICE : Serv Développement Durable

7.27 OPERATION GRAND SITE DE LA COMBE D'ARC - CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDECHE

A l'unanimité,

Approuve le contenu de la convention de coopération à intervenir avec la communauté de communes des gorges de l'Ardèche (annexe 1).

Autorise le Président à la signer.

Approuve le contenu de la convention d'occupation temporaire du domaine public à passer avec la communauté de communes des gorges de l'Ardèche, connexe à la convention de coopération (annexe 2).

Autorise le Président à la signer.

Sous – Fonction 74 : EQUIPEMENT RURAL

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Ressources

➤ DIRECTION : Dir. Ressources

· SERVICE : Serv. Ressources

7.28 SYNDICAT MIXTE DE LA MONTAGNE ARDECCHOISE : RETRAIT DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT-SOUS-BAUZON

A l'unanimité,

Approuve le retrait de la commune de Montpezat-sous-Bauzon du Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise.

7.29 PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE LA CAVERNE DU PONT D'ARC (SYCPA)

Pascal TERRASSE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour : 33

Alloue au Syndicat mixte de la Caverne du Pont d'Arc (Syndicat mixte de l'espace de restitution de la Grotte Chauvet – Pont d'Arc) une contribution statutaire de **250.000 €** au titre de l'année 2017.

Prévoit une somme de **152.709,77 €** en recettes au titre de la reprise de la moitié de l'excédent de redevance qui sera reversée par le syndicat mixte.

Constate que les crédits nécessaires à la participation du Département au titre du remboursement des emprunts sous la forme de subvention en annuités ont été inscrits au budget départemental 2017 soit 718.495 €, dont 466.115 € en capital et 252.380 € en intérêts.

Les crédits de fonctionnement seront engagés et mandatés au chapitre 933, sous-fonction 312, et les crédits d'investissement seront engagés et mandatés au chapitre 913, sous-fonction 312.

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ **DIRECTION : Développement Rural**

· **SERVICE : Eau et Politiques Territoriales**

7.30 COMITE METEOROLOGIQUE DRÔME-ARDECHE

Max CHAZE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour : 33

- **Approuve** le retrait du Département du Comité Météo Drôme-Ardèche à compter du 1^{er} janvier 2018,

- **Approuve** la convention 2017 portant sur le fonctionnement d'un réseau climatologique automatisé dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

- **Autorise** le Président du Conseil Départemental à signer ladite convention.

FONCTION 9 : DEVELOPPEMENT

Sous – Fonction 92 : AGRICULTURE ET PECHE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ **DIRECTION : Développement Economique**

· **SERVICE : Tourisme et Agriculture**

9.31 AGRICULTURE

A l'unanimité,

Approuve la convention 2017 entre le Département et le Syndicat d'Elevage et de Contrôle Laitier (Ardèche Conseil Elevage), présentée en annexe 1, relative aux actions d'accompagnement et de conseil auprès des éleveurs, et de contrôle de performance, et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

Sous – Fonction 93 : INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires

➤ DIRECTION : Développement Economique

· SERVICE : Serv Développement Economique

9.32 AIDE DIRECTE AUX ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

A l'unanimité,

Attribue au titre du règlement d'aide aux industries agroalimentaires du Département une subvention de **52 760 €** à la Société Vivatransfo pour la mise en place d'un atelier de transformation en fruits et légumes sur la Commune de Saint-Sernin.

Cette subvention représente 9,2 % d'une dépense éligible évaluée à 570 143 €.

Autorise le Président du Département à signer la convention attributive de subvention présentée en annexe.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction (programme ADE) du budget départemental.

9.33 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SYNDICAT UNSA

A l'unanimité,

Attribue une subvention de **2 800 €** au Syndicat UNSA 07 pour la participation aux loyers et charges inhérentes au local loué pour son activité, sous réserve de la présentation des quittances de loyer et des factures correspondant aux charges.

9.34 CONVENTION PARTENARIALE DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG DE LARGENTIERE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE LIGNE

A l'unanimité,

Décide d'approuver la convention partenariale concernant l'opération de revitalisation du centre bourg de Largentière et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Val de Ligne.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département ladite convention.

Sous – Fonction 94 : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ DIRECTION : Développement Economique

· SERVICE : Tourisme et Agriculture

9.35 TOURISME

A l'unanimité,

Délibération n° 1 :

Attribue dans le cadre du volet investissement de l'appel à projets "Ardèche Tourisme Horizon 2016" les subventions présentées en annexe 1 à la délibération pour un montant de 387 172 €.

Approuve le modèle de convention joint en annexe 2 et **autorise** le Président du Conseil départemental à les signer.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 919, sous fonction 94 du budget départemental.

A l'unanimité,

Délibération n° 2 :

Attribue à l'Association Fin Gras du Mézenc une subvention de 4 000 € pour la réalisation de son programme d'actions de promotion communication autour de l'A.O.C. Fin Gras du Mézenc en 2017.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 939, sous fonction 94 du budget départemental.

A l'unanimité,

Délibération n° 3 :

Attribue à l'Association Accueil Paysan Ardèche une subvention de 2 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2017.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 939, Sous fonction 94 du budget départemental.

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Sous – Fonction 01 : OPERATIONS NON VENTILABLES

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Ressources Humaine DGA**

➤ DIRECTION : Ressources Humaines

- SERVICE : Gestion des Carrières

0.37 MISE A DISPOSITION D'AGENTS

Pascal TERRASSE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour : 33

Autorise le Président du Département à signer, au nom du Département :

- les conventions de mise à disposition auprès du SDEA pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2017 de :
 - Monsieur Dominique CHERVET afin d'exercer les fonctions de directeur délégué.
 - Monsieur Loïs CARLINI, Monsieur Pierre NIVON, Monsieur Renaud VINCENT et Madame Laurye UMANO pour exercer les fonctions de chargé de mission développement économique.

Autorise le Président du Département à signer, au nom du Département :

- la convention de mise à disposition auprès du Syndicat mixte de l'espace de restitution de la grotte Chauvet (SMERGC) pour une durée de 4 mois à compter du 1^{er} février 2017 de Monsieur Christophe VIGNE. Ce dernier assurera les fonctions de chef de projet IFREEMIS.

Sous – Fonction 02 : ADMINISTRATION GENERALE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Patrimoine, Routes, Infrastructures et Moyens**

➤ DIRECTION : Patrimoine immobilier et des Moyens

- SERVICE : Garage Ateliers Mecaniques

0.38 ALIENATION DE VEHICULES, ENGINES ET MATERIELS

A l'unanimité,

Décide les aliénations suivantes :

Code	Marque	Modèle	Acquéreur	Prix d'achat en euro	Pour mémoire prix plancher en euro
TA094 ED047	RENAULT ROUSSEAU	900MI FULGOR	Mairie de Saint Germain 07170	9 500.00	6 000
TA108 ED060	RENAULT NOREMAT	ERGOS 95 TONICA M50	Mairie de Saint Lager Bressac 07210	7 500.00	5 000
LA515	RENAULT	SCENIC 1.5 DCI	GUICHARD Cédric 26600 Pont de l'Isère	5 652.00	4 500

Prend acte

- de la liste des acquéreurs et des prix d'achat correspondants :

Code	Marque	Modèle	Acquéreur	Prix d'achat en euro	Pour mémoire prix plancher en euro
LA051	RENAULT	CLIO 1.2 ESS	Mairie Le Teil (07400)	1 508.70	800
LA087	RENAULT	CLIO 1.5 DCI	GALEOTE Tery	2 651.00	1 200
LA117	RENAULT	ESPACE DCI	SMAC07 (Annonay)	2 458.01	2 000
LA097	RENAULT	CLIO 1.5 DCI	VIALLET Pascal	2 652.00	1 200
LB008	RENAULT	EXPRESS 1.2ESS	L'ART D'EN FAIRE (St Etienne de Boulogne)	350.00	300
LB364	RENAULT	KANGOO1.2 ESS	DA SILVA Rémi	700.00	500
LB390	RENAULT	KANGOO VP DCI	GROS Frédérique	1 524.00	1 000
LB401	RENAULT	KANGOO VP DCI	GROS Frédérique	2 017.00	1 000
CA005	CITROEN	JUMPY HDI 9 PL	Mairie de St Clair (07430)	2 585.00	2 000
CED23	THOMAS	BABYROUTE 15T	BERTHIOUD TP	3 950.00	3 500
CED26	THOMAS	BABYROUTE 15T	BERTHIOUD TP	4 180.00	3 500
CED30	THOMAS	BABYROUTE 15T	Association Baby Crab	3 600.00	3 500
CA180	CITROEN	JUMPER 35	MEYRIEUX Philippe / REVCAR	1 184.00	1 000
CA232	RENAULT	MASTER	Mairie de St Jean Roure (07160)	511.00	500
TAM01	CCM	COMBIBAK	NOYER Marcel	1 201.00	400
DR004	EUROLINE R	T251 V1	MOINS Guillaume	251.00	250
NB120	DURAND	T 1980 D	Association Baby Crab	345.00	200
NH058	ARVEL	A CHAINE	Mairie Le Teil (07400)	503.50	200
BB020	SCHMIDT	VKS.30	Mairie de Rocles (07110)	731.00	100
PONT	FOG	00244L87	ENJOLRAS Joël	687.00	500
DP021	MOIROUD	TR3500	Mairie de Rocles (07110)	611.00	500
LB377	RENAULT	KANGOO	DA SILVA Rémi	500.00	150
PONT PL (≈ 2 T)	SEFAC	PHA 1102	MOINS Guillaume	571.00	50 € la tonne
NH061 (≈ 1 T)	ARVEL	SALEUSE	ZIGLER Claude	60.00	50 € la tonne

- des biens issus d'une précédente réforme et qui ont été repropoés à la vente avec un prix plancher dévalué compte tenu de la vétusté :

Code	Marque	Modèle	Acquéreur	Pour mémoire prix plancher en euro	Prix d'achat en euro
TAM02	CCM	COMBIBAK	DA SILVA Rémi	520	50 € la tonne (800€)
CA229 (≈ 1,2 T)	RENAULT	MASTER	TOUTAIN Henri	1 050	50 € la tonne (1 000€)
Tronçonneuse 186169523	STIHL	MS200	VIALLET Pascal	82	50 € la tonne (150€)
Tronçonneuse 162967730	STIHL	MS260	VIALLET Pascal	223	50 € la tonne (120€)
Tronçonneuse 162967709	STIHL	MS260	VIALLET Pascal	221	50 € la tonne (120€)

- de la liste des biens invendus qui seront repropoés à la vente :

Code	Marque	Modèle	Pour mémoire prix plancher en euro
Lot TB053 / NB146	THOMAS / PETER	Babycrabe / P4 D (1987)	5 000
NH056	ARVEL	Saleuse à chaîne (1998)	200
CED27	THOMAS	BABYROUTE (1998)	2 000
LB402	RENAULT	KANGOO (2007)	50 € la tonne
Lot de 19 pneumatiques			500
Lot d'une cinquantaine de filtres (huile, gasoil, air, ...)			100

- de la mise en vente ultérieure du matériel suivant, réformé le 05 décembre 2016, mais dont l'utilisation par les services a été prolongée jusqu'au 30 avril 2017

BB023	SCHMIDT	Balayeuse VKS.24 (1992)	100
-------	---------	----------------------------	-----

- SERVICE : Gestion Adm du Patrimoine et du Foncier

0.39 GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

A l'unanimité,

Délibération n° 1 : Servitude de passage au profit de la Société ENEDIS dans la commune de SAINT MARTIAL

Autorise, d'une part, le passage de trois canalisations souterraines sous des parcelles cadastrées section G n° 614, lieu-dit « l'Hubac de Faugères » et section G n° 620, lieu-dit « le Deves » dans la commune de Saint Martial et, d'autre part, l'implantation d'un poste d'énergie électrique sur la parcelle cadastrée section G n° 620, au profit de la société Enedis, à titre gratuit.

Autorise la signature de la convention de servitudes et de la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels, jointes en annexes.

A l'unanimité,

Délibération n° 2 : Servitude de passage au profit de la Société ENEDIS dans la commune d'UZER

Autorise le passage, à titre gratuit, d'une canalisation électrique souterraine sous la parcelle cadastrée section A n° 1214, lieu-dit « la Croisette » dans la commune d'Uzer, au profit de la société Enedis.

Autorise la signature de la convention de servitudes jointe en annexe.

A l'unanimité,

Délibération n° 3 : Servitude de passage au profit de la Société ENEDIS dans la commune d'UCEL

Autorise, le passage de deux canalisations électriques souterraines et la pose d'une borne REMBT N° 2 et d'une armoire Tarif Jaune, à titre gratuit, sur la parcelle cadastrée section A n° 860, lieu-dit « Chamboulas » dans la commune d'Ucel, au profit de la société Enedis.

Autorise la signature de la convention de servitudes jointe en annexe.

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Ressources**

➤ DIRECTION : Juridique et Marchés Publics

· SERVICE : Marchés Publics

0.40 COMMANDE PUBLIQUE

A la Majorité pour les 4 délibérations,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Délibération n° 1 : Définition juridique des opérations spécifiques de services

Approuve les définitions d'opérations spécifiques de services, détaillées en annexe 1 :

- Rencontre Ardèche Jeunesse Innovation Ruralité Caverne du Pont d'Arc « Laisse ta trace ».
- Création d'un espace salle d'attente avec un coin pour enfants à la Direction du Territoire d'Action Sociale Sud-Est.

- Sorties culturelles organisées par la Direction du Territoire d'Action Sociale Sud-Est.
- Maintenance et réparation des poteaux d'arrêt de car.
- Convention avec le CLER pour le suivi du programme SLIME (service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie).
- Animation d'une représentation de théâtre forum à destination du personnel de l'action sociale et médico-sociale du Département.
- Expérimentation des conférences familiales.

**A la Majorité,
 Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)
 Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)**

Délibération n° 2 : Information sur la signature des contrats suite à l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres

Il est donné acte du compte rendu du marché passé par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche :

Se référer à l'annexe n°2.

Le marché objet de la présente délibération peut être consulté au Conseil Départemental, Service des Marchés Publics, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - (☎ 04.75.66.75.68)

**A la Majorité,
 Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)
 Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)**

Délibération n° 3 : Information sur la passation des marchés soumis à la Commission Ad Hoc

Il est donné acte du compte rendu des marchés passés par le Président du Conseil Départemental soumis à l'avis préalable de la Commission Ad Hoc :

Se référer à l'annexe n°3.

Les marchés objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental Service des Marchés Publics, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - (☎ 04.75.66.75.68)

**A la Majorité,
 Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)
 Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)**

Délibération n° 4 : Dispositions diverses – Déclaration sans suite

Prend note de la déclaration sans suite de la procédure d'attribution du marché subséquent pour la réfection de chaussée RD 24 - PR 12+850 à PR 17+850 Commune de Valgorge, en raison de la disparition du besoin du pouvoir adjudicateur.

➤ **Etant stipulé :**

- **d'une part, que l'ordre du jour ne comprenait pas de N° 13, 36**
- **d'autre part, que l'ensemble des annexes (en particulier conventions et avenants cités) sont consultables au Secrétariat Général, Pôle Assemblées et dans les Services du Département.**

La séance a été levée à 10 H 45

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services Départementaux**

Christophe LAFOUX